

VOTRE INSCRIPTION

Archivage électronique

COMMENT S'INSCRIRE ?

COURRIER LexisNexis Formations
141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15

FAX 01 45 58 94 35

E-MAIL formations@lexisnexis.fr

INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

0 811 466 446

Prix d'un appel local

LIEU DE FORMATION

LIEU Cercle National des Armées
8, place Saint Augustin - 75008 Paris

MÉTRO Saint-Augustin

RER Ligne A (Auber)

PARKING à 50 mètres, Square Marcel Pagnol

FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation comprennent :
la formation, le dossier pédagogique,
la restauration ainsi que la veille par
Internet.

RÈGLEMENT

- Ci-joint le règlement par chèque bancaire à l'ordre de LEXISNEXIS
- Par virement à notre banque CIC SUD, compte 330066 10947 00010002702 89
- Règlement à réception de la facture

COMMANDEZ LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE DE CETTE FORMATION

- Je souhaite commander ___ exemplaire(s) du dossier pédagogique au prix unitaire de 199 €HT (238 €TTC).

SIGNATURE ET CACHET OBLIGATOIRE MG-10C131

 LexisNexis®

Venez à deux !

-50%
de réduction
pour le second
participant !

PARIS

Mercredi 29 septembre 2010
9h30 à 17h30

- Tarif abonné LexisNexis : 849 €HT (soit 1015,40 €TTC)
- Tarif non abonné : 949 €HT (soit 1135 €TTC)

A l'issue de la formation, une facture valant convention de formation et une attestation de présence sont adressées au client.

MES COORDONNÉES (1^{er} participant)

MME Mlle M. N° CLIENT (si vous le connaissez)

NOM / PRÉNOM

ÉTABLISSEMENT / SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

LOCALITÉ

VOTRE ACTIVITÉ

E-MAIL

TÉL

SIRET

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

MES COORDONNÉES (2nd participant)

-50% de réduction soit 507,70 €TTC (abonné) ou 567,50 €TTC (non abonné)

MME Mlle M. N° CLIENT (si même établissement)

NOM / PRÉNOM

E-MAIL

TÉL

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

CONDITIONS D'ANNULATIONS ET DE REMPLACEMENT

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à LexisNexis et lui parvenir au moins 10 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, LexisNexis facturera à l'entreprise inscrite 100% du prix de la formation, montant non imputable sur votre budget de formation. Les remplacements de participants sont admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être confirmés par écrit à LexisNexis.

LexisNexis se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, LexisNexis s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit. LexisNexis se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

A propos de la prise en charge de votre formation : le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux accorde une prise en charge partielle d'une journée de formation par an aux avocats, avoués, notaires, administrateurs judiciaires, huissiers de justice non salariés. La demande doit être faite, auprès du FIFPL, au minimum 15 jours avant la date de la formation : FIFPL, Maison des Professions libérales - 35-37, rue Vivienne - 75083 Paris cedex 02 - Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29

LexisNexis est enregistré sous le numéro 11 75 40593 75.

LexisNexis Formations

PARIS - MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010

Archivage électronique

Avec les interventions de

Eric A. CAPRIOLI
François COUPEZ
Arnaud BELLEIL

1 JOURNÉE
D'ÉTUDE



1 VEILLE
HEBDOMADAIRE
SUR INTERNET
OFFERTE

BÉNÉFICIER DES OUTILS et principe de droit de l'archivage

FAIRE UN POINT sur les normes et politique d'archivage électronique des données personnelles et contrôle de la CNIL

PROPOSER DES ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE pour la mise en œuvre d'un projet ou d'une solution d'archivage

DÉTERMINER LA RESPONSABILITÉ des tiers archiveurs et spécificités du contrat d'archivage



TOUTES VOS SOLUTIONS D'INFORMATION ET DE GESTION

Recherche et Information

Logiciels de Gestion Métier

Gestion du Risque

Développement de Clientèle



LexisNexis®

OFFERT AVEC VOTRE FORMATION

Votre dossier pédagogique



Le dossier pédagogique compile les principaux textes cités, les copies en texte intégral des décisions dont il sera question et de nombreux autres documents jugés particulièrement pertinents et utiles (extraits de fascicules du JurisClasseur, articles de revues, bibliographies...).

Il vous est remis en début de formation.



Une veille JurisClasseur hebdomadaire sur le même thème !

Le service Internet LexisNexis JurisClasseur est un outil de recherche et de veille juridique unanimement reconnu pour sa pertinence : un tiers des avocats et deux tiers des magistrats y ont ainsi déjà accès !

Pour prolonger votre formation, une veille juridique personnalisée en fonction de la thématique traitée vous est offerte à partir de ce service.

Ainsi, chaque semaine, un email vous parvient contenant les nouveaux documents, qu'ils soient issus des revues, des collections JurisClasseur ou de la base de jurisprudence JurisData.

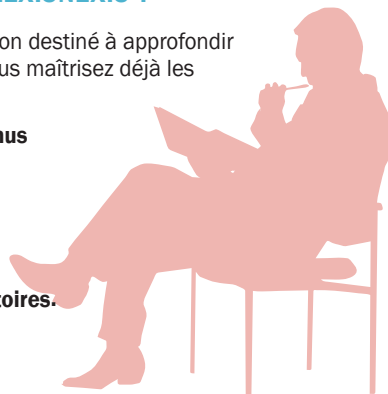
C'est la garantie de ne rien laisser passer d'essentiel qui vous est offerte pendant six mois !

NOUVEAU

POURQUOI PARTICIPER À UNE JOURNÉE D'ÉTUDE LEXISNEXIS ?

Une journée d'étude LexisNexis est un concept de formation destiné à approfondir vos connaissances juridiques sur une thématique dont vous maîtrisez déjà les fondements.

- ✓ Rencontrer et échanger avec des spécialistes reconnus
- ✓ Obtenir des réponses concrètes pour vos dossiers
- ✓ Être alerté sur les points clés à surveiller en priorité
- ✓ Développer votre réseau professionnel
- ✓ Valider efficacement vos heures de formation obligatoires.



MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010 À PARIS

Archivage électronique

9h00 : Accueil des participants autour d'un petit-déjeuner

9h30 : Ouverture des travaux

Avec le développement de l'usage des technologies de l'information et des communications électroniques, de nombreuses opérations s'effectuent dans des domaines juridiques très divers : commerce électronique B to B, B to C, social, comptable, administratif... Or, ces opérations électroniques doivent faire l'objet d'un archivage soit pour satisfaire des obligations légales, soit pour se préconstituer des preuves. L'archivage doit répondre à des exigences juridiques, issues du Code civil tant pour les écrits électroniques que pour les copies numériques, ou encore tirées du droit du travail (pièces justificatives que sont les bulletins de paie électronique).

I. Le droit de l'archivage

- A. Écrit et signature électroniques
- B. Numérisation des documents papier (copies et GED)
- C. Délais de prescription et délais de conservation
- D. Archivage des données à caractère personnel
- E. Exemples d'archivage documents spécifiques : comptables, bulletins de paie, œuvres de l'esprit
- F. Externalisation des archives courantes et intermédiaires dans les collectivités locales

13h00 : Déjeuner sur place

II. Méthodologie juridique pour la mise en œuvre d'un projet d'archivage

- A. Conformité juridique et normes techniques (Z 42 013, OAS, Moreq)
- B. Politique d'archivage
- C. Profils d'archivage et procédures
- D. Contrat avec un tiers archiveur
- E. Labellisation de solution d'archivage

17h30 : Clôture de la formation

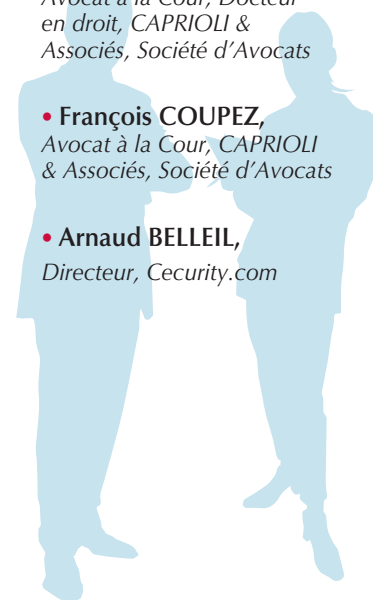
INTERVENANTS

AVEC LES INTERVENTIONS DE

• Eric A. CAPRIOLI, Avocat à la Cour, Docteur en droit, CAPRIOLI & Associés, Société d'Avocats

• François COUPEZ, Avocat à la Cour, CAPRIOLI & Associés, Société d'Avocats

• Arnaud BELLEIL, Directeur, Cecurity.com



VOTRE LIEU DE FORMATION

Idéalement situé au pied de l'Église Saint-Augustin dans le 8^e arrondissement à Paris - au croisement des boulevards Haussmann et Malesherbes -, le Cercle National des Armées dispose d'équipement aussi moderne que confortable pour favoriser l'étude et les échanges.